



**Sainte-Martine**

Entre terres et rivières

---

# AVIS PUBLIC

---

## AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-430

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 février 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

**Numéro : 2023-430**

**Objet : Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour le chemisage de conduites d'eau potable**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 mars 2023.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 24 mars 2023

Joanie Ouellet

Directrice des affaires juridiques et  
contractuelles et greffière adjointe



3, rue des Copains  
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : 450 427-3050 – Téléc. : 450 427-7331  
[info@sainte-martine.ca](mailto:info@sainte-martine.ca)  
[www.sainte-martine.ca](http://www.sainte-martine.ca)